

Danse (divers cours)

RÉF | 8876

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Danse classique ou contemporaine.

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière.

Horaire

Selon les cours.

Début

1^{er} septembre une fois par an

Coût

221€ élèves nés avant le 15/10/2005 - Coût réduit : pour certains publics : 89€ ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

Organisme

Académie des arts de la Ville de Bruxelles

Rue Claessens 10
1020 Bruxelles
Tél: 02 422 03 30
<http://www.acabxl.eu/>

